



**- DEMANDE DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT DE L'EXISTANT
DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE -**

Identification du propriétaire	Nom : Prénom : Adresse : Téléphone (fixe ou mobile) : ___/___/___/___/___
Identification du bien à contrôler	Adresse : Section : Parcelle :
Identification du mandataire à contacter pour le contrôle (si existant)	Raison sociale : Nom : Prénom : Adresse : Téléphone (fixe ou mobile) : ___/___/___/___/___
Adresse à laquelle doit être envoyée le rapport (si différente de l'adresse du propriétaire)	Raison sociale : Nom : Prénom : Adresse :
Prescriptions pour un bon déroulement du contrôle. En cas de non-respect de ses prescriptions, les techniciens contrôleurs peuvent être amenés à ne pas poursuivre le contrôle.	A réception de la présente demande dûment complétée, la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Saint-Louis Agglomération dispose d'un délai minimum de 15 jours pour réaliser le contrôle.
	Les ouvrages d'assainissement doivent être accessibles.
	Une présence d'eau courante est indispensable.
	Le propriétaire ou son mandataire doit être présent durant toute la durée du contrôle.



Le délai de traitement pour l'envoi du rapport après la réalisation du contrôle est d'une semaine.

Cette prestation est soumise à facturation. Le tarif est fixé à 100 € par bien contrôlé. Une facture vous parviendra ultérieurement par l'intermédiaire du Trésor Public. Ne pas joindre de règlement à ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du tarif applicable pour ce contrôle et des prescriptions pour le bon déroulement du contrôle.

Date	___/___/_____
Signature	

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour délivrer une attestation de conformité du dispositif privatif d'assainissement de la propriété désignée ci-dessus dans le cadre d'une mutation foncière. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Saint-Louis Agglomération. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant ainsi que votre droit de rectification et d'opposition à leur utilisation en contactant le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante dpo@aglo-saint-louis.fr. »

